



MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

Secrétariat  
TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 20 octobre 1908.

Monsieur

Il nous a été l'honneur de vous  
faire connaître qu'il n'est pas dans les intentions  
de la Commission Discretice d'acquies, pour  
les collections de l'Etat, le tableau que vous  
avez bien voulu offrir de céder à ces fins par  
votre lettre du 16 courant

Je vous prie, Monsieur, l'assurances  
de votre considération distinguée

Le Secrétaire

*Anton Desmet*

Reçu le tableau indiqué dans  
la présente. (Gallart).

le 23/10 1908.

*M. Claeubanx*

3

Galerie Clarembaux Bruxelles, le 16<sup>e</sup> J<sup>bre</sup> 1898  
3 et 5, rue du Congrès.  
Bruxelles.

A Messieurs le Président & Membres de  
la Commission Royale des Musées de peinture  
de l'Etat,

à Bruxelles,  
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre  
à titre pour les collections de l'Etat  
un très-beau tableau de Louis Gallait,  
"La Douleur maternelle", pour lequel  
je désire obtenir la somme de neuf  
mille francs. (Fcs 9.000.-)

Je vous prie, Messieurs, l'assurance  
de mes sentiments de haute considération,

L. Clarembaux,

---